Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1320

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

firmer dans un tel programme ni ne montre quelle marge de manœuvre il va rester à l'autorité politique pour définir et atteindre ses missions dites prioritaires.

Des trois parties du plan du Conseil d'État, la première – le constat de la situation financière du canton – est la plus solide dans l'analyse et la démonstration. Indéniablement, la situation est sérieuse. Il n'est pas difficile, certes, d'emprunter aujourd'hui. Mais même si les taux d'intérêt sont bas, le poids d'une dette grandissante pèse toujours plus lourdement sur le budget. Impossible de prôner le laisser-aller.

La gravité de la situation devrait donc déboucher sur un projet politique concret, négocié et crédible. Or, on le cherche en vain. On peut imaginer que la gauche a insisté pour que des recettes nouvelles soient introduites; mais les chiffres avancés (300 millions) ne sont pas étayés et ne donnent pas le sentiment qu'ils ont fait l'objet d'un accord interpartis au niveau du Conseil d'État. Quant aux économies, on est réduit à des schémas, style présentation sur rétroprojecteur, avec des cases et des flèches, mais sans contenu concret. Il est annoncé un réexamen des missions de l'État. Beau programme en perspective.

On décrète gratis

Ces intentions vont paraître d'autant plus inquiétantes que l'ambition de réduire le déficit à zéro en 2001 représenterait un effort gigantesque à l'arraché de plus de 200 millions par année. Tant qu'on n'a pas défini les moyens concrets, il est pompeusement ridicule de voter par décret que «le déficit budgétisé pour l'exercice 2001 sera nul ou présentera un excédent». Cette intention, qui ne dit pas quels seront les forceps mis en œuvre, fait planer une menace sur l'ensemble du secteur public – qui inquiète chacun d'autant plus que personne ne sait d'où et de qui viendront les coups et les coupes.

Enfin, il faut émettre de sérieux doutes sur le volet institutionnel prévoyant le référendum obligatoire. Et quant à savoir comment on fera après avoir établi l'équilibre tant attendu, c'est un élégant gadget, vu l'urgence des tâches immédiates.

Le problème premier serait de rétablir la confiance, d'étayer un accord minimal sur les tâches premières et de prévoir des objectifs mesurés, de donner une représentativité à ceux qui s'engagent et négocient. Or tout cela, contrairement à la réduction du déficit sur le papier, ne se décrète pas. *gs*

Débat: le référendu

Dans le plan d'assainissement des finances vaudoises figure un important chapitre institutionnel. Le Conseil d'État propose notamment l'introduction du référendum financier obligatoire. À la première lecture, les responsables politiques, de droite à gauche, approuvent. Cette question fut pourtant dans les années cinquante l'objet de débats très vifs engageant les leaders des partis. L'apparent consensus actuel est révélateur d'une mémoire courte, et aussi d'un revirement gouvernemental et idéologique.

En 1946, le Conseil d'État vaudois projette l'achat de la campagne des Cèdres, magnifiquement située sur le coteau qui descend vers le lac à l'ouest d'Ouchy. C'est une bonne anticipation des besoins du canton. Le prix – 1,5 million – n'est pas encore gonflé par la spéculation immobilière. Mais l'article 27 de la Constitution de 1885 exige que toutes les dépenses extra-budgétaires soient soumises au peuple. Le 13% des citoyens se déplacent. À une très faible majorité de 900 voix ils refusent cette acquisition.

Quelques années plus tard, en vue d'une première extension de l'École polytechnique encore vaudoise, l'État, libéré de l'article 27, achète, mais 265000 francs plus cher. Cet exemple a pesé lourd dans le débat sur les capacités de la démocratie directe rendue obligatoire. Car en énumérant les dates qui attestent qu'on a connu ce régime pendant plus de 60 ans (1885-1948) et qu'aujourd'hui on revient à une tradition qui date du XIXe siècle, et que les autres cantons suisses ont connu sans interruption, le Conseil d'État gomme les affrontements politiques que cette question a suscités.

Les étapes du débat

L'abolition du référendum obligatoire en 1948 ne passionna guère. Le canton devait s'équiper. Le montant de 500000 francs (paradoxalement la Constitution de 1874 prévoyait 1 million) était dépassé, d'autant plus inapplicable qu'une autre disposition constitutionnelle n'autorisait pas des investissements supérieurs à 500000 francs par législature. Gabriel Despland, qui commençait son long règne d'homme fort du Conseil d'État, présentait la réforme. Habilement, on étendit le référendum facultatif à tout crédit extra-budgétaire. Le peuple approuva.

La première contre-offensive eut lieu quatre ans plus tard, déjà. Le leader libéral Chamorel demande par motion le retour à l'ancien système. Il adapte les chiffres. Le leader radical paysan Robert Piot met en place les contre-arguments. On va favoriser l'abstentionnisme, le montant d'un million est artificiel, ce sera un frein. Si c'est un frein, bravo répond Chamorel. Sa motion est classée par 90 voix contre 50.

financier obligatoire

Le débat de fond

Cinq ans plus tard (1957), nouvel assaut libéral. Le député Bujard par motion demande le référendum obligatoire pour toute dépense unique de 2 millions ou répétitive de 200000 francs. Le débat a lieu en deux temps, lors de la prise en considération et lors de la réponse du Conseil d'État. Le parti radical et Gabriel Despland n'admettant pas cette contestation de leur pouvoir, même si la situation financière est jugée à l'époque très sérieuse. Puisque tous les leaders interviennent. L'affrontement est donc financier, politique, idéologique.

Quelques aperçus

Finances:

PIERRE RAMELET. Le député libéral s'en prend particulièrement à la pratique du crédit d'investissement qui camoufle la dépense et le recours à l'emprunt. Il a déjà (1959) une vision dramatique des finances. «À continuer à ce train-là, on court à la catastrophe.»

Unité vaudoise:

Les intérêts divergents des régions vaudoises peuvent entraîner des votes d'incompréhension ou de représailles. ALFRED MARGOT, radical. «Pense-t-on que la campagne serait favorable aux dépenses destinées aux collèges secondaires de Lausanne ou au traitement des fonctionnaires?» GABRIEL DESPLAND, conseiller d'État, conteste l'exemple zurichois qui se fonde sur une autre tradition démocratique, où le peuple est appelé à voter sur tout.

Démocratie parlementaire et directe:

Le vote obligatoire est perçu comme l'exercice de la suspicion. ALFRED MARGOT, radical. «Il implique dans son principe une méfiance à l'égard du Grand Conseil que nous ne saurions admettre». Réplique de PIERRE RAMELET. «La formule fait penser au despote: Tout pour le peuple, rien par le peuple.»

La peur des minorités incontrôlables:

GABRIEL DESPLAND. «Lorsque le référendum obligatoire existait dans notre pays, c'était le 12, 13, 14% au maximum du corps électoral qui se dérangeait. Autrement dit le canton pouvait être à la merci d'une poignée de meneurs et le 85% au moins des électeurs se désintéressaient de la question».

Formation de l'opinion:

Peur au centre du pouvoir de la presse et à gauche des bureaux style «sou du contribuable» PIERRE SCHUMACHER, futur conseiller d'État radical posant la question: qui formera l'opinion?: «Celle-ci le sera en partie par nous, mais surtout par la presse, notamment celle qui dispose de moyens financiers importants pour défendre des intérêts particuliers.»

Et enfin, ANDRÉ MURET, leader du POP, communiste: «Lorsque le peuple est appelé à se prononcer sur des dépenses, seul se prononce un petit noyau d'électeurs, ne représentant certes pas l'opinion publique et qui s'opposent systématiquement à toute dépense indispensable ou non en s'écriant: C'est un scandale! C'est nous qui payons».

À l'appel nominal la motion fut nettement repoussée par 56 oui contre 116 non. À l'exception de quelques francs-tireurs, votent pour: radicaux, PAI (UDC), socialistes, popistes: tout le centre gauche! *ag*

MIGROS

Une précieuse ristourne

LES MEMBRES DE la famille Migros qui remplissent le bon pour obtenir une carte Cumulus personnelle découvrent qu'ils s'engagent selon la formule suivante:

«Par ma signature, j'autorise Migros à utiliser les données de la carte M-CUMULUS à d'autres fins (études de marché, statistiques). Toutes les données sont traitées de manière strictement confidentielle : elles ne sont ni transmises en dehors de la communauté Migros (filiales Migros, marchés spécialisés, entreprises de service et de production Migros) ni rendues accessibles à d'autres tiers. Sur la base de vos données d'achat, nous serons en mesure de vous faire parvenir des offres concrètes et des informations sur vos produits favoris qui pourraient vous intéresser. Si vous désirez renoncer à ces offres, veuillez cocher la case ci-dessous...»

Mais il y a un autre aspect de la carte à considérer. Selon *Construire* (N° 45), la carte a d'abord été distribuée «aux quelque huitante mille collaborateurs et retraités» pour tester le système. Tout a parfaitement fonctionné. Ainsi, grâce à la carte Cumulus, Migros dispose d'un moyen idéal pour contrôler la manière dont son personnel, actif ou retraité, utilise ses revenus. Que se passera-t-il si on constate qu'un collaborateur ne profite pas au maximum des offres de l'employeur?

Revient-on au système antique du patron employeur, logeur et aubergiste sous une forme adaptée aux temps actuels? *cfp*

Médias

LES FUSIONS ET concentrations de journaux se multiplient en Suisse alémanique. Le but de chaque groupe: atteindre un tirage de 100000 exemplaires. Ce sera le cas pour le *St-Galler Tagblatt* dès le début de 1998 avec une nouvelle progression à 110000 dès le 1er avril. Le groupe de la *NZZ*, qui est majoritaire et qui possède une part importante du quotidien bernois *Der Bund*, renforce sensiblement sa position. On suppose que la prochaine vague pourrait toucher la Thurgovie, le canton de Schaffhouse et Winterthour.

LA DISPARITION DE l'*Ostschweiz* signifie la quasi disparition de la presse quotidienne catholique en Suisse alémanique. À partir de janvier prochain, il ne restera plus que les *Freiburger Nachrichten*.

INNOCENT (*DP* 1319) avait déjà eu 3000 accès à son site à la date du 29 octobre. Il figure enfin sur la base de données Altavista.

A la date du 31 octobre il précisait, citant le *NQ*, qu'il n'avait pas encore été identifié. *cfp*